

# CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



SEANCE

Vendredi 9 mars 1951, à 10 h. 15

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

SANTIAGO DE CHILI

## SOMMAIRE

	Page
Déclaration de l'observateur de la Ligue des Etats arabes.....	227
Programme élargi d'assistance technique: rapport du Comité de l'assistance technique (E/1920, E/1920/Add.1 et E/C.2/288) [suite].....	227
Financement du développement économique des pays insuffisamment développés (E/1876, E/C.2/287 et E/L.153) [suite].....	227
Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (E/1873 et E/1873/Add.1) [suite].....	227

**Président: M. Hernán SANTA CRUZ (Chili).**

*Présents:* Les représentants des pays suivants:

Belgique, Canada, Chili, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Iran, Mexique, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes:

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

### Déclaration de l'observateur de la Ligue des Etats arabes

1. Le **PRESIDENT** rappelle que le Conseil l'a habilité (460ème séance) à inviter le représentant de la Ligue des Etats arabes à assister à la présente session du Conseil en qualité d'observateur. Avec l'assentiment des membres du Conseil, il donne la parole au représentant de la Ligue des Etats arabes.

2. **M. YARUR** (Ligue des Etats arabes) remercie le Conseil, au nom de l'organisation qu'il représente, de l'avoir autorisé à assister en qualité d'observateur à sa présente session. Il fait ressortir que, depuis sa constitution, il y a six ans, la Ligue des Etats arabes n'a cessé de prêter une grande attention aux problèmes qui sont du ressort du Conseil économique et social et dont la solution constitue une condition indispensable du maintien de la paix mondiale. La Ligue a créé un comité spécial chargé de l'étude de ces problèmes.

3. La Ligue des Etats arabes a adopté, au cours de sa session qui vient de se tenir au Caire, d'importantes décisions par lesquelles elle encourage la collaboration entre ses Etats membres, et accepte la coopération internationale en matière de développement économique des pays insuffisamment développés. Pour cette raison, la Ligue des Etats arabes porte un intérêt particulier aux travaux du Conseil, qui sont consacrés en grande partie à des problèmes qui présentent pour ses membres une importance capitale.

4. **M. Yarur** conclut en exprimant l'espoir que les résultats des travaux de la présente session seront à la mesure des grandes responsabilités qui incombent au Conseil pour l'édification d'un monde libre, juste et prospère, œuvre à laquelle les Etats arabes sont heureux d'apporter leur collaboration.

**Programme élargi d'assistance technique: rapport du Comité de l'assistance technique (E/1920, E/1920/Add.1 et E/C.2/288) [suite]**

**Financement du développement économique des pays insuffisamment développés (E/1876, E/C.2/287 et E/L.153) [suite]**

**Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (E/1873 et E/1873/Add.1) [suite]**

[Points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour]

5. **M. PARKINSON** (Canada) déclare que les problèmes dont le Conseil vient d'aborder l'étude continueront sans doute à l'occuper pendant plusieurs années. Le problème du développement économique des pays insuffisamment développés est probablement, de tous les problèmes économiques que le Conseil doit résoudre, celui qui se pose de la façon la plus constante et la plus urgente. Le représentant du Canada rappelle qu'auparavant le Conseil économique et social avait surtout consacré ses sessions au maintien de la stabilité écono-

mique dans les pays industriels. Ces deux problèmes sont d'ailleurs étroitement liés, car seul le maintien d'un niveau élevé de production dans les pays industriels peut leur permettre d'accorder l'aide indispensable pour le développement économique. Les préoccupations au sujet de la stabilité économique se sont toutefois atténuées et, contrairement à ce qu'avaient espéré certains pays, il ne s'est produit aucune crise économique depuis la guerre. Grâce aux progrès réalisés notamment en matière de techniques de contrôle, il n'y a pas lieu de redouter le retour d'une crise grave, analogue à celle de la troisième décennie du siècle. Tout au contraire, la production civile s'est régulièrement accrue dans les pays industriels depuis 1945, particulièrement au cours des dernières années.

6. M. Parkinson reconnaît que les progrès dans les pays insuffisamment développés ont été plus lents. En effet, ces pays ne peuvent pas réunir par leur propre épargne les capitaux nécessaires à leur futur développement et l'afflux de capitaux étrangers a été jusqu'à présent insuffisant. Cependant, le financement du développement économique au cours de ces dernières années a été assez encourageant. On a tout d'abord vu s'affirmer la reconnaissance du fait que les pays industrialisés ont le devoir d'aider les pays insuffisamment développés. Cette constatation théorique s'est traduite en pratique par les prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement qui, au cours des dernières années, a accordé des prêts de développement pour une valeur d'environ 500 millions de dollars, ainsi que par l'élaboration des programmes d'assistance technique. On a également assisté à un très grand développement de l'assistance intergouvernementale, accordée au moyen de prêts ou de dons, notamment par les Etats-Unis, qui de 1946 à 1949 ont eu un excédent d'exportation de 30 milliards de dollars dont une grande partie a été consacrée à ces fins. Sans doute, la plus grande partie de cette aide a été consacrée à la reconstruction de l'Europe occidentale, mais les pays insuffisamment développés en ont également bénéficié de façon indirecte, car elle a eu pour résultat l'accroissement des achats de matières premières effectués dans ces pays par les pays d'Europe occidentale et a permis également à ces derniers d'accorder une assistance financière pour le développement économique des territoires insuffisamment développés, notamment des territoires placés dans leur orbite politique, comme c'est le cas pour les territoires qui dépendent de la France, de la Belgique et du Royaume-Uni.

7. Le représentant du Canada attire particulièrement l'attention du Conseil sur le plan de Colombo d'assistance pour le développement économique de l'Asie du Sud et du Sud-Est, auquel participent sept pays membres du Commonwealth ainsi que d'autres pays de la région intéressée. Ce plan prévoit l'investissement, en l'espace de six ans, de capitaux s'élevant à environ 5 milliards de dollars, dont environ 2 milliards seraient prélevés sur les ressources internes des pays à développer et environ 3 milliards fournis par l'aide extérieure accordée sous forme de dons et d'emprunts. Le Canada va, pour sa part, contribuer à l'exécution de ce programme. L'ouverture d'un crédit pour la première année d'exécution vient d'être demandée au Parlement d'Ottawa.

8. M. Parkinson fait ressortir que le plan de Colombo est établi sur la base de la coopération, et reconnaît la nécessité d'appliquer de nouvelles méthodes de financement, nécessité qu'ont signalée plusieurs membres du Conseil. L'intérêt particulier de ce plan est, tout d'abord, qu'il reconnaît la nécessité d'avoir recours à des dons pour assurer le développement économique de certains pays, trop pauvres pour assumer la charge d'une nouvelle dette extérieure. L'orateur signale en passant que les pays industrialisés ont mentionné leur intention d'accorder une assistance au titre du plan nonobstant les charges qui pourront résulter pour eux du réarmement.

9. Abordant ensuite le cinquième rapport annuel de la Banque, le représentant du Canada déclare qu'on aurait tort de juger de l'aide que la Banque peut fournir au développement économique en se basant sur le volume des prêts qu'elle a accordés jusqu'à présent. Au début, son activité a nécessairement porté sur les prêts destinés à la reconstruction. Par la suite, elle a été ralentie par le manque d'expérience, tant de sa part que de la part des gouvernements demandeurs; ces derniers ne commencent que maintenant à dresser les plans plus détaillés de développement que la Banque exige comme condition préalable à l'étude de programmes de prêts déterminés. On peut donc prévoir qu'au cours des prochaines années la Banque sera en état de développer sensiblement l'importance de son aide financière, à condition évidemment que les difficultés dues au réarmement n'en entravent pas le fonctionnement.

10. M. Parkinson est heureux de prendre acte de la déclaration du Président de la Banque (459<sup>ème</sup> séance), selon laquelle la Banque estime pouvoir obtenir sans difficulté tous les capitaux dont elle aura besoin pour financer des entreprises utiles. La Banque a manifestement réussi à persuader les bailleurs de fonds des Etats-Unis de la nécessité d'investir des fonds dans les pays insuffisamment développés, ce qui est un résultat appréciable. Le rapport de la Banque fait également ressortir qu'elle commence à s'adresser, pour ses appels de fonds, à d'autres marchés que celui des Etats-Unis. C'est ainsi qu'elle va procéder à la vente d'obligations pour une valeur de 10 millions de dollars au Canada. La Banque est également bien inspirée de vouloir utiliser les souscriptions effectuées en monnaie nationale. En dehors de l'aide financière qu'elle accorde, la Banque a également exercé une action fort utile en encourageant la constitution de sociétés nationales de développement et en octroyant à de nombreux pays emprunteurs l'assistance technique de ses missions.

11. En ce qui concerne le programme élargi d'assistance technique, le représentant du Canada déclare que le Service de l'assistance technique semble s'être engagé dans la bonne voie. Il est sans doute trop tôt pour apprécier les résultats de ce programme, et le Comité de l'assistance technique (CAT) a eu raison d'ajourner son examen des résultats atteints jusqu'à présent; cependant, les possibilités d'action en cette matière semblent considérables. Il est indispensable néanmoins d'assurer une coordination efficace, en prenant toutes les mesures nécessaires pour éviter des doubles emplois, ainsi que le Canada essaie de le faire dans une mesure restreinte en créant un organisme central de coordina-

tion de sa propre activité en matière d'assistance technique. M. Parkinson approuve la décision prise par le CAT d'ajourner sa décision au sujet de la répartition des fonds relevant du programme élargi jusqu'à la treizième session.

12. M. Parkinson relève ensuite la tendance, qui s'est manifestée chez certains membres du Conseil, à considérer l'utilisation de capitaux privés étrangers pour le financement du développement économique comme impossible ou peu souhaitable. Il rappelle la contribution immense apportée au développement économique de son pays par les capitaux extérieurs. A titre d'exemple, entre 1900 et le début de la première guerre mondiale, le Canada a importé chaque année pour 200 millions de dollars de capitaux étrangers, et cet apport a stimulé son développement économique, sans provoquer l'exploitation de sa population, ni la perte de sa souveraineté nationale, ni l'obligation de faire face à une dette publique impossible à supporter. Sans doute, dans d'autres pays, les conditions d'investissement de capitaux privés peuvent être moins favorables qu'au Canada. Néanmoins, il ne semble guère justifié d'exclure a priori les possibilités effectives de contribuer sous cette forme au développement économique.

13. On a également affirmé au sein du Conseil que les capitaux privés étrangers ont eu tendance à se diriger uniquement vers les industries extractives, dont les produits sont exportés et qui n'apportent pas d'avantages importants à l'économie nationale. M. Parkinson constate que, comme l'a prouvé récemment encore le cas du Chili, l'investissement des capitaux étrangers ne se limite pas à une catégorie d'activité particulière. D'ailleurs, l'investissement de ces capitaux dans les industries extractives ou de l'exportation ne porte pas nécessairement des conséquences désavantageuses pour une économie. Le Canada continue, pour sa part, à développer sa production de matières premières pour l'exportation, ce qui n'empêche pas sa population d'avoir un niveau de vie élevé.

14. Le représentant du Canada reconnaît que, malgré les progrès incontestables déjà réalisés en ce qui concerne l'aide financière accordée aux pays insuffisamment développés, le montant de cette aide est encore insuffisant par rapport aux besoins. Etant donné la situation dans laquelle se trouvent certains des pays les plus pauvres, il est probablement nécessaire dans certains cas de leur fournir l'assistance sous forme de dons plutôt que de prêts. Le Conseil se doit d'étudier aussi cette question, et il devrait d'une façon générale entreprendre une étude de l'ensemble du problème. De nouvelles études par des groupes d'experts pourront en dernier ressort se révéler indispensables; néanmoins, le Conseil aurait tort de disperser ses efforts en créant de nouveaux comités à cet effet avant de connaître le résultat des efforts déjà entrepris.

15. Le représentant du Canada déclare que sa délégation n'a pas d'opinion arrêtée au sujet du projet de résolution commun présenté par les délégations du Chili, de l'Inde, du Mexique et du Pakistan (E/L.153), et qui suppose la création d'un nouveau comité. Il rappelle cependant que la Commission des questions économiques, de l'emploi et du développement écono-

mique présentera sous peu son rapport au Conseil, qui sera également saisi du rapport préparé par le groupe d'experts créé par la résolution 290 (XI) du Conseil pour étudier le chômage et le sous-emploi dans les pays insuffisamment développés et les moyens d'y porter remède. Ces rapports ne seront pas consacrés directement au problème du financement du développement, mais ils fourniront néanmoins sur ce point des renseignements fort utiles. Il semble donc préférable, comme l'a suggéré le représentant de la Belgique, d'attendre ces rapports et de décider ensuite des nouvelles mesures qu'il conviendra de prendre lors de la prochaine session du Conseil.

16. Le représentant du Canada conclut en citant la dernière phrase du rapport de Colombo, aux termes de laquelle il est impossible d'abandonner à la misère les habitants des pays insuffisamment développés. C'est là la meilleure définition de l'œuvre que le Conseil doit encore accomplir.

17. M. NOSEK (Tchécoslovaquie) rappelle que l'examen des questions relatives au développement économique des pays insuffisamment développés, au financement de ce développement et aux autres questions connexes se poursuit depuis 1946 dans divers organes des Nations Unies, notamment au Conseil économique et social. De nombreuses résolutions ont été adoptées en la matière; toutefois, à l'exception d'un certain progrès en ce qui concerne l'assistance technique, rien jusqu'à présent n'a été réalisé qui puisse être considéré comme une contribution efficace aux activités économiques des pays insuffisamment développés et à l'amélioration des conditions d'existence des populations de ces pays; bien au contraire, la situation actuelle montre que l'assistance technique restera, selon toute probabilité, un geste purement théorique, sans résultats concrets.

18. L'industrialisation est à la base même du développement économique. Par conséquent, on doit porter son attention, non seulement sur l'industrie nationale indigène, mais surtout sur la réalisation de conditions appropriées en vue de la création d'industries lourdes, d'industries métallurgiques, chimiques, etc. Il n'y a que fort peu de pays insuffisamment développés dans lesquels de telles conditions ne peuvent pas être réalisées. Le financement du développement économique doit être accompagné d'une assistance dans le domaine technique et doit donc reposer sur des plans soigneusement élaborés de développement, dans lesquels l'industrialisation est l'élément essentiel.

19. Au cours de toutes les discussions sur le développement des pays insuffisamment développés, les pays capitalistes ont souligné l'importance du financement par le capital étranger. Cela signifie que ces pays considèrent les ressources naturelles des pays insuffisamment développés comme un excellent moyen pour résoudre les difficultés de la balance des paiements des Puissances coloniales, un moyen d'expansion des pays industriellement et financièrement plus développés, une nouvelle source de profits pour les monopoles capitalistes et une base pour une nouvelle lutte économique, politique et militaire contre les mouvements nationaux de libération. Cette attitude traditionnelle, appuyée par la conviction

que tout capitaliste étranger est protégé par le drapeau de son pays, n'a plus aucune raison d'être à l'heure actuelle et est contraire à tous les principes de coopération internationale énoncés dans la Charte des Nations Unies.

20. Dans l'examen de la question du financement du développement économique des pays insuffisamment développés, il convient de tenir compte aussi des différents degrés du développement de ces pays et des différences dans leur administration. Il est évident que seuls les pays indépendants et souverains sont à même de planifier leur économie nationale de telle sorte qu'elle puisse se développer sans être soumise à des ingérences extérieures. Or, les pays insuffisamment développés n'ont pas encore tous acquis leur indépendance: des millions d'êtres humains vivent sous le joug de Puissances étrangères qui ne songent qu'à les exploiter économiquement. Ainsi, le financement du développement économique de ces pays est essentiellement subordonné aux intérêts des pays exploitants, ou plus exactement des intérêts des monopoles qui les dominent. Si, dans certains cas particuliers, une telle exploitation contribue à l'amélioration de la situation économique des populations autochtones, ce n'est, en fin de compte, qu'à l'avantage d'une petite minorité qui s'est mise au service du capital étranger.

21. Des considérations précédentes, il résulte que le financement du développement économique ne peut pas être déterminé selon des critères identiques pour tous les pays: il faut juger chaque cas individuel, en tenant compte des conditions économiques et politiques existantes, qu'il s'agisse de pays souverains ou de pays non autonomes.

22. Lorsqu'on cherche à obtenir les moyens financiers nécessaires au développement économique, on doit s'efforcer, avant tout, d'utiliser au maximum les ressources financières intérieures. C'est là la seule façon d'assurer, dès le début, que le développement tiendra compte des besoins du pays intéressé, de ses possibilités et de l'intérêt général de l'économie nationale. Si l'on respecte ces conditions, on constate que les investissements étrangers ne peuvent être considérés que comme un complément.

23. L'industrialisation est le premier pas vers l'abolition du retard économique et vers l'amélioration continue des conditions d'existence de la population. Elle doit reposer sur l'expansion de l'industrie déjà existante, le développement des usines d'énergie, l'augmentation de la productivité agricole grâce à la mécanisation et à l'augmentation des surfaces cultivables, l'amélioration des moyens de transport et le développement des institutions de santé publique, d'enseignement et de service social. Toutes ces activités doivent être réalisées conformément à un programme soigneusement élaboré à l'avance.

24. A ce propos, la délégation tchécoslovaque se voit dans l'obligation de critiquer la politique suivie actuellement en matière de prêts par la Banque. Cette politique, selon laquelle la Banque ne consent des prêts que pour des projets précis et lorsqu'elle est assurée de bénéfices importants, a pour danger que l'assistance ne sera

donnée qu'à des entreprises ne rentrant pas dans le cadre général de la production planifiée et de nature, par conséquent, à entraver la réalisation du programme d'ensemble de développement économique.

25. Dans l'élaboration des plans de développement économique, on doit tenir compte tout spécialement des conditions locales. Dans certaines régions, il est logique et facile de développer les industries lourdes; dans d'autres, il est préférable de se consacrer aux industries légères; dans d'autres encore, on doit porter son attention sur la production agricole et forestière.

26. Dans tous les cas, le développement économique doit tenir compte de facteurs humains tels que la santé publique, les soins aux mères et aux enfants, l'alimentation, la lutte contre les épidémies, etc. Du point de vue économique, une telle politique exige la coordination des mesures législatives et administratives afin d'assurer leur efficacité dans le développement de l'ensemble de la population et dans sa capacité de travail. La mobilisation de la main-d'œuvre et sa formation professionnelle dépend étroitement de la politique que l'on vient d'exposer; l'une des tâches essentielles consiste à obtenir un nombre suffisant de travailleurs pour l'industrie nouvellement créée et à former ces travailleurs de façon adéquate: ils doivent être affectés à certaines branches de l'industrie et spécialisés de telle façon que les objectifs prévus dans les plans soient atteints aussi économiquement que possible. Dans la plupart des pays insuffisamment développés, on dispose d'un potentiel suffisant de travailleurs; il suffit de leur donner la formation professionnelle nécessaire: telle doit être la tâche de l'assistance technique. Il convient de signaler, à ce propos, que les pays à économie planifiée peuvent fournir un excellent exemple en la matière.

27. L'analyse précédente montre que des tâches si étendues et si diverses ne peuvent pas être réalisées par des entreprises privées dont le but essentiel est d'accumuler des bénéfices. La condition essentielle d'un plan de développement est qu'il soit préparé, exécuté et contrôlé par les autorités publiques.

28. Dans les systèmes d'économie libre, le développement économique est considéré uniquement du point de vue du capital financier: ce dernier est seul juge de la manière dont il convient d'utiliser les ressources matérielles et la main-d'œuvre. Au contraire, dans les pays à économie planifiée, la principale préoccupation est d'utiliser au maximum les ressources matérielles et la main-d'œuvre; la politique financière tend uniquement à assurer la réalisation des plans, en affectant une certaine partie du revenu national aux investissements et une autre partie aux besoins de la consommation. Le but même du plan est un accroissement systématique des niveaux de vie de la population. L'augmentation du revenu national dépend d'une production accrue, de l'utilisation maximum de la main-d'œuvre disponible et de l'amélioration de la productivité.

29. Il existe forcément un certain délai entre le moment où l'on effectue les investissements et le moment où leurs effets se font sentir sur l'augmentation de la production et du revenu national. Il ne faut surtout pas, pendant ce délai, prélever une partie plus impor-

tante du revenu national afin de financer l'industrie. Les moyens financiers nécessaires doivent être obtenus par la mobilisation de toutes les ressources disponibles, en évitant soigneusement toute mesure susceptible de provoquer l'inflation. Une partie seulement des moyens financiers peut être fournie par des crédits bancaires à court terme; le financement se fera surtout par des crédits à long terme dans des conditions dépendant de la situation économique du pays intéressé. Les banques ont un rôle particulièrement important; leur développement doit être soigneusement contrôlé; les banques populaires et coopératives doivent jouer un rôle essentiel pour l'accumulation de l'épargne. Une épargne croissante s'ajoutant aux bénéfices industriels et aux prêts directs, considérés comme une source accessoire, doit être le principal moyen de financement du développement économique.

30. Dans tous les cas, il faut veiller aux conditions dans lesquelles l'épargne est accumulée. Si son augmentation n'est pas suffisante pour satisfaire les besoins du développement, on peut chercher à obtenir des prêts, en prenant garde au danger de l'inflation. Le plus souvent, une grande partie des moyens financiers nécessaires peut être obtenue grâce au rapatriement des capitaux déposés à l'étranger. On peut également imposer aux sociétés étrangères d'investir leurs bénéfices dans l'industrie nationale. Dans certains pays insuffisamment développés, il y a des individus ou des groupes d'une grande puissance financière dont les ressources pourront financer une partie appréciable du programme de développement. En bref, les pays insuffisamment développés doivent centraliser tous les moyens financiers dont ils peuvent disposer en vue de leur programme de développement.

31. Il résulte de ce qui précède que la principale source de financement doit être l'économie nationale elle-même, dont l'évolution détermine le rythme de développement de l'industrie. Une importante source nationale de moyens financiers demeurera toujours le commerce extérieur. Ce dernier est important, car il permet d'obtenir des biens d'équipement jusqu'au moment où ceux-ci peuvent être produits sur place; il permet également d'obtenir certaines matières premières indispensables au développement économique et à l'industrialisation du pays intéressé. Le commerce extérieur d'un pays insuffisamment développé doit être organisé de façon qu'il puisse être administré et contrôlé efficacement; cela entraîne certaines mesures telles que le contrôle des changes, les restrictions sur les articles non essentiels, etc. Le libre échange est possible pour les pays hautement développés, étant donné leur supériorité économique et financière, mais on ne peut le concevoir pour les pays en voie de développement.

32. Il convient de noter que le commerce extérieur évolue dans un sens plus défavorable pour les pays insuffisamment développés que pour les pays industrialisés. En effet, les différences de prix entre les matières premières et les produits manufacturés sont toujours supportées par la partie économiquement faible: les pays insuffisamment développés doivent payer pour leurs importations beaucoup plus qu'ils n'obtiennent de leurs exportations.

33. Au cours du débat sur la situation économique mondiale, les délégations de l'URSS, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie ont souligné les répercussions néfastes de l'économie de guerre adoptée actuellement par les Etats-Unis et autres pays capitalistes; ces répercussions se font sentir notamment sur le niveau de vie des classes laborieuses et sur le commerce international.

34. Pour montrer les effets pernicieux de l'économie de guerre sur les pays insuffisamment développés, M. Nosek cite des extraits du *Rapport économique: aspects caractéristiques de la situation économique mondiale, 1945-1947*; il emprunte ses citations à l'introduction du chapitre 5 de la troisième partie. Il en conclut que le fossé de plus en plus large qui sépare, dans le monde capitaliste, les pays industriels et les pays coloniaux ou semi-coloniaux conduit à une misère croissante dans les pays insuffisamment développés et à leur dépendance économique de plus en plus complète vis-à-vis de pays qui ont le monopole du capital.

35. On a souligné maintes fois que seule l'industrialisation permettrait aux pays insuffisamment développés de résoudre leurs problèmes démographiques, d'accroître leur production agricole et d'améliorer leurs niveaux de vie. En dépit de ce fait bien connu, l'industrialisation n'est nulle part entreprise ou poussée comme il se devrait.

36. Au cours de la deuxième guerre mondiale, quelques pays insuffisamment développés ont constitué des réserves de devises étrangères, grâce à la vente de matières premières et de produits alimentaires; cependant, ces réserves sont beaucoup moins importantes qu'on ne pourrait le croire, étant donné que la plupart des ressources naturelles sont entre les mains, non pas de propriétaires autochtones, mais de sociétés étrangères dont les bénéfices n'ont pas profité aux pays en question. Même les réserves ainsi constituées n'ont pas pu être utilisées convenablement: ou bien elles ont été l'objet de mesures de blocage, ou bien, à cause des pénuries résultant de la guerre, elles ont été consacrées à l'achat d'articles sans intérêt réel pour le développement économique.

37. Rien n'a été fait, pratiquement, pour le développement économique des pays insuffisamment développés, si ce n'est l'envoi de missions, de commissions et d'experts. Un exemple frappant est fourni par le plan de Colombo: ce dernier prévoit des investissements s'élevant à 1 milliard 868 millions de livres sterling, pour une période de six ans; cependant, il n'a été obtenu à l'heure actuelle qu'une partie négligeable de cette somme; de plus, 10 pour 100 seulement du total sont destinés à l'industrialisation. Les pays insuffisamment développés faisant partie du plan de Colombo seront une source de matières premières pour les pays industrialisés. A ce propos, M. Nosek cite un extrait du *Manchester Guardian*, en date du 4 janvier 1951, selon lequel les industries de l'étain et du caoutchouc de Malaisie ont rapporté au Royaume-Uni plus de dollars que ses exportations vers le continent américain.

38. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les pays non autonomes luttent pour leur indépendance rationnelle et que les métropoles répriment brutalement tout mouvement de libération. La politique actuelle

d'armement ne fait qu'aggraver cette situation. Les pays capitalistes s'efforcent aujourd'hui d'augmenter dans toute la mesure du possible la production de matières premières d'importance stratégique, au mépris des conséquences de cette politique pour les pays insuffisamment développés.

39. Il est indéniable que le prix des matières premières exportées par ces pays a augmenté; toutefois, même en supposant que tous les bénéfices ainsi acquis restent dans les pays en question, on peut se demander si ces derniers recevront, en échange de leurs matières premières, l'équipement et les articles qui leur sont indispensables pour leur développement économique. La délégation tchécoslovaque est convaincue que la réponse à cette question est négative. En effet, toutes les matières premières nécessaires à l'industrialisation sont actuellement réservées à la production d'armements; des restrictions sont imposées à la consommation civile. A l'appui de cette affirmation, M. Nosek cite un article de M. Richard Le Blond publié dans le *New York Times* du 2 janvier 1951 et un article de M. Jean Cattier publié dans le *New York Herald Tribune* du 29 décembre 1950.

40. On ne peut espérer, dans ces conditions, que les pays insuffisamment développés obtiendront l'outillage et l'équipement dont ils ont absolument besoin pour réaliser leurs plans d'industrialisation, si modestes soient-ils. Cependant, la population de ces pays augmente sans cesse et ses niveaux de vie diminuent proportionnellement. La deuxième guerre mondiale a creusé un fossé entre les pays capitalistes évolués et les pays insuffisamment développés; la politique d'armement actuelle ne peut qu'approfondir ce fossé au profit des monopoles et des propriétaires de mines et de plantations.

41. M. Nosek termine son exposé en présentant quelques observations au sujet du rapport de la Banque. La délégation tchécoslovaque a déjà eu l'occasion de dévoiler la politique discriminatoire de la Banque à l'égard des demandes de prêts; elle se voit dans l'obligation de déclarer que cette politique n'a pas changé. Le prêt récent de 100 millions de dollars à l'Australie montre que la Banque ne s'intéresse qu'aux pays qui servent la politique d'expansion politique et économique des Etats-Unis et des autres signataires du Traité de l'Atlantique Nord. Bien que la Banque s'efforce, dans son rapport, de réfuter cette accusation, la liste des prêts consentis en est une preuve indéniable: elle montre que la volonté des Etats-Unis l'emporte toujours et que les prêts ont été refusés chaque fois qu'ils allaient à l'encontre des intérêts des monopoles des Etats-Unis.

42. La liste des projets pour lesquels des prêts ont été accordés montre qu'il s'agit toujours de projets isolés, qui assurent des bénéfices certains, et non pas de programmes d'ensemble en vue du développement planifié des pays insuffisamment développés, pour lequel pourtant la Banque a été créée. De plus, la Banque, sous l'influence des intérêts anglo-américains, a institué un système complexe de contrôle des prêts, qui n'est autre chose qu'une ingérence systématique dans les affaires intérieures des pays emprunteurs. Une telle politique est contraire aux statuts de la Banque et doit donc être condamnée.

43. M. CHANG (Chine) rappelle que le problème des régions insuffisamment industrialisées a été abordé par le Conseil dès sa deuxième session et est resté depuis lors à l'ordre du jour du Conseil et de l'Assemblée. L'attention a été maintes fois attirée sur la question des investissements de capitaux et du financement du développement économique. Si les fonds, les machines et l'équipement sont indispensables au développement économique, il ne faut pas négliger pour autant l'élément moteur essentiel, à savoir l'homme. En effet, au premier stade du développement économique, la forme d'assistance technique dont le besoin se fait le plus sentir est la connaissance scientifique et la technologie moderne. Il faut soumettre l'homme à une réadaptation, afin qu'il soit mieux à même de dominer son milieu matériel et social et puisse améliorer sa condition.

44. A ce sujet, M. Chang souligne la nécessité de soumettre les techniciens qui seront envoyés en mission à une préparation appropriée. Ainsi qu'il est indiqué dans le deuxième rapport du CAT, "le Comité s'est également rallié à la recommandation d'un représentant tendant à faire figurer dans le rapport des renseignements sur la préparation et la formation des experts, compte tenu spécialement des paragraphes 2, 3 et 5 de la rubrique intitulée "Qualité du travail et compétence du personnel" qui fait partie de l'annexe I à la résolution 222 A (IX) du Conseil économique et social".

45. M. Chang ne saurait trop insister sur cet aspect du problème et il déplore que rien n'ait encore été dit à son sujet. C'est par l'acquisition de la technologie et de la science modernes que les peuples des pays insuffisamment développés pourront améliorer leurs conditions de vie, devenir plus conscients de leur indépendance et de leur dignité et ne plus souffrir d'un complexe d'infériorité. Toutefois, il est nécessaire d'étudier la question de près et d'aborder le problème de l'éducation en vue de l'industrialisation autrement que de la manière classique. Il ne faut pas se limiter à l'institution de quelques écoles professionnelles ou industrielles qui se limiteraient à l'enseignement de sujets scientifiques et techniques, mais transformer l'ensemble de l'enseignement à tous les échelons et dans tous les domaines. La distinction courante entre le travailleur intellectuel et le travailleur manuel est au cœur même du problème de la réadaptation de l'enseignement. On a suggéré que l'étude de cet aspect de la question soit confiée à l'UNESCO, mais il est évident que cet élément d'éducation affecte tous les domaines de l'assistance, étant donné que le but essentiel de cette assistance est d'assurer l'indépendance des populations locales. Aussi, faut-il veiller à ne pas négliger la réadaptation de l'homme lorsque l'on fournit une assistance en vue de la réalisation de projets concrets.

46. Revenant à la question de la formation des experts, M. Chang appelle l'attention du Conseil sur le paragraphe 6 de la partie de l'annexe I du document A/983, intitulée "Coordination des efforts", où il est dit que les programmes de formation professionnelle devront faire l'objet de mesures concertées entre les organisations participantes. M. Chang souligne l'importance capitale de cet aspect du travail du Conseil et il suggère quelques sujets à examiner en vue de la réorientation des experts: a) place des régions insuffi-

samment industrialisées dans la vie du monde; b) caractère commun des régions insuffisamment industrialisées; c) rapports culturels avant l'industrialisation; d) circonstances qui déterminent l'industrialisation; e) processus de l'industrialisation; f) évolution culturelle et réorientation de l'éducation; g) moyens pratiques d'aborder le problème de l'éducation industrielle; h) nouveaux moyens d'éducation; i) expansion de l'industrialisation et échanges économiques internationaux; j) Niveaux de vie et art de vivre.

47. M. Chang pense que les cours sur les sujets qu'il vient de présenter aideraient à accroître, chez les experts, la compréhension profonde de la culture et des besoins spécifiques des pays sollicitant une assistance.

48. Le PRESIDENT invite le représentant de l'Alliance coopérative internationale (ACI) à prendre la parole.

49. M. ODHE (Alliance coopérative internationale) est heureux de déclarer que plusieurs institutions spécialisées représentées au Bureau de l'assistance technique (B.A.T.) — l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) — participent activement à la diffusion des principes et des méthodes de coopération, en donnant des indications en vue de leur application dans les pays insuffisamment développés. L'OIT a accordé une priorité élevée à l'assistance technique dans le domaine de la coopération et la Conférence asiennne régionale qui s'est tenue à Ceylan l'an dernier a adopté une série de résolutions d'intérêt pratique immédiat pour encourager le progrès de la coopération en Extrême-Orient et dans les régions insuffisamment développées en général. Il convient de mentionner particulièrement les travaux effectués dans ce domaine par la FAO et par l'UNESCO, qui ont publié des manuels et donné des conseils sur les méthodes d'éducation, de formation et de propagande à utiliser.

50. Toutefois, l'ACI ne pense pas que les institutions spécialisées puissent s'acquitter à elles seules de la tâche. Certains aspects du problème ne pourront être résolus qu'avec la collaboration active du mouvement coopératif. Certaines des difficultés ont trait au programme d'assistance technique dans son ensemble; dans le programme pour l'extension de la collaboration par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, il est signalé que des efforts manquant d'enthousiasme ne feraient qu'accroître la tension sociale et provoqueraient la déperdition de ressources humaines et naturelles. Le rapport présenté à la trentedeuxième Conférence de l'OIT souligne également que l'assistance fournie doit être adaptée aux besoins et aux ressources des pays bénéficiaires et ne doit pas être consacrée à un développement que les pays intéressés ne pourraient continuer après la cessation de cette assistance. Ces conseils sont également valables en ce qui concerne le domaine de la coopération. Toutefois, la coopération ne peut modifier d'un jour à l'autre les conditions matérielles et culturelles qui prévalent dans les pays insuffisamment développés. Les mesures à prendre doivent être élaborées et mises en œuvre de

manière à encourager l'esprit d'indépendance dans les entreprises organisées sur une base coopérative et à supprimer le besoin de recourir à un soutien artificiel dont le retrait risquerait de mettre en danger rapidement l'édifice dans lequel tant d'espoirs auront été placés.

51. Il faut résister à la tentation de se lancer dans des entreprises qui n'auraient pas de rapport direct avec les besoins immédiats et la capacité d'assimilation de la population. Dans tous les pays où la coopération s'est développée depuis plus d'un demi-siècle, le processus a commencé à partir des masses de consommateurs et de petits producteurs qui ont adapté leurs efforts aux besoins et aux ressources du moment. Les débuts ont été très difficiles, mais les efforts constants ont régulièrement porté leurs fruits non seulement sous la forme de profits matériels, mais aussi en renforçant le sens de la dignité, de la responsabilité, de la confiance en soi et de l'initiative, qualités encouragées par une participation démocratique à la gestion des entreprises. L'ACI pense que les institutions spécialisées intéressées peuvent prendre des mesures de caractère international en vue d'encourager l'association coopérative dans les pays insuffisamment développés avec l'aide de l'ACI et de ses organisations nationales. Les institutions spécialisées intéressées disposent d'excellents services d'experts pour conseiller les gouvernements au sujet de l'éducation élémentaire ou spéciale nécessaire ou sur la législation qui permettra d'accorder une place équitable aux organisations coopératives par rapport aux autres formes d'entreprises, ainsi que sur le contrôle qu'il conviendra d'exercer sur les organisations coopératives dans l'intérêt de l'économie nationale, sans porter atteinte au principe de la gestion autonome. M. Odhe est heureux de pouvoir dire que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ont reconnu le caractère indispensable de la participation de l'ACI. A la demande du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, l'ACI a fait appel à toutes ses organisations nationales et a pu placer cinquante experts venant de trois continents, hautement qualifiés dans les domaines spécialisés relatifs à toutes les branches d'activités en matière d'entreprises coopératives.

52. Une éducation et une formation appropriées sont à la base même du progrès du mouvement coopératif dans les pays insuffisamment développés. Le meilleur exemple de ce que l'on peut faire dans ce sens est peut-être celui de l'université d'Antigonish, au Canada. Maintes autres institutions établies par des sociétés coopératives de vente en gros ou par des associations nationales reçoivent depuis longtemps des étudiants provenant de régions insuffisamment développées. Des échanges de jeunes gens, d'experts et de spécialistes ont lieu depuis de nombreuses années entre les pays et permettent aux organisations les plus avancées d'aider les autres à se développer. M. Odhe est persuadé que de telles activités dans le cadre de l'ACI peuvent parfaitement trouver place dans la partie pertinente du programme d'assistance technique et peuvent contribuer à son exécution. Dans une résolution adoptée à son dernier Congrès, à Prague, l'ACI fut l'une des premières organisations internationales à reconnaître l'importance considérable d'une action internationale concertée en

vue de favoriser le développement économique des régions insuffisamment développées. Le Comité exécutif de l'ACI a récemment décidé de présenter à l'UNESCO des suggestions au sujet de l'institution d'une ou de plusieurs écoles internationales en vue de donner à des étudiants, choisis dans des organisations coopératives de pays insuffisamment développés, des cours complets d'orientation sur les principes et les méthodes de l'organisation coopérative. Ces étudiants se familiariseraient ainsi avec le programme d'assistance technique et pourraient, après leur retour dans leur pays, contribuer efficacement à la réalisation des promesses qu'il contient.

53. Lors de la onzième session du Conseil, le représentant de l'ACI a eu l'occasion, au moment du débat sur le financement en vue du développement économique, de souligner l'importance des banques coopératives et des sociétés de crédit du point de vue de l'accumulation du capital et de l'épargne chez les populations rurales des pays insuffisamment développés (384<sup>ème</sup> séance). Dans ces pays, plusieurs organisations coopératives de crédit ou d'assurance ont obtenu d'excellents résultats en créant, dans un délai relativement court, des ressources appréciables en vue de l'amélioration technique de l'exploitation agricole. Elles ont ainsi effectué un travail de pionnier dans le domaine de la coopération agricole. Depuis lors, l'ACI n'a pas cessé de s'intéresser au problème et son Comité exécutif a récemment décidé de soumettre à l'institution spécialisée appropriée une suggestion prévoyant l'étude des origines et de l'évolution des sociétés bancaires et des compagnies d'assurances coopératives et des facilités qu'elles offrent pour le financement du développement des pays insuffisamment développés. L'ACI estime cette question essentielle pour la solution du problème de la formation et de la mobilisation des capitaux nationaux nécessaires à l'exécution des projets de développement. Dans les pays où la population est très pauvre et n'a pas contracté l'habitude de l'épargne, de telles organisations présenteraient une importance particulière, car elles encourageraient cette population à envisager l'épargne. L'étude envisagée devrait fournir le maximum d'avis pratiques sur l'organisation de telles sociétés bancaires ou compagnies d'assurances coopératives et sur la manière de les adapter au système bancaire en vigueur, afin d'éviter tout double emploi. L'ACI offre tout son concours pour cette étude.

54. M. Odhe rappelle que l'on a maintes fois signalé que l'organisation coopérative présente de grands avantages pour les pays qui sortent à peine du stade précapitaliste de leur développement, car elle permet à ces pays de profiter de l'expérience et des connaissances scientifiques accumulées par les pays capitalistes pendant de longues années; il devient alors possible de combattre ou de corriger les éléments du système capitaliste qui nuisent au bien public et au progrès social et économique en général. Si l'organisation coopérative est appliquée assez tôt dans les pays qui en sont au stade précapitaliste, elle peut atténuer ou prévenir certains défauts graves de la révolution industrielle.

55. Une amélioration générale des niveaux de vie et la réduction des différences entre les conditions d'existence dans les divers pays du monde sont indispensables au maintien d'une paix durable et à la compréhension

des peuples. Un tel but peut être atteint par l'application générale des principes incorporés dans le programme d'assistance technique. C'est pourquoi l'ACI ne peut qu'appuyer chaleureusement ce programme.

56. M. OWEN (Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions économiques), parlant en qualité de Président du BAT, tient à déclarer, en réponse à une critique formulée par le représentant de la France, que le travail du BAT en est encore dans sa phase de début et que les procédures prévues pour la diffusion courante des activités relatives au programme élargi d'assistance technique peuvent être encore améliorées. Les suggestions qui figurent dans le rapport du CAT contribueront certainement à améliorer et à rendre plus complets les rapports entre le BAT et le CAT. Il désire néanmoins assurer le Conseil que toutes les organisations qui participent au programme d'assistance technique communiquent au BAT les demandes que leur adressent les gouvernements; de plus, il est fait état de ces demandes dans des listes qui sont distribuées chaque mois aux membres du CAT.

57. En ce qui concerne les renseignements relatifs aux accords conclus, le CAT n'a pas demandé à être tenu constamment au courant de ces accords, dont il est simplement fait mention dans les rapports ordinaires du BAT. M. Owen est néanmoins convaincu que le BAT prendra des dispositions pour communiquer aux membres du CAT des listes mensuelles indiquant les accords conclus, listes analogues à celles qui sont établies pour les demandes.

58. M. McDOUGALL (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture) fait observer que la présence de délégations permanentes au siège des Nations Unies à New-York permet aux gouvernements d'être mieux renseignés sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies au titre de l'assistance technique que sur celle des institutions spécialisées. Il pense qu'il conviendrait de remédier à cette situation et il peut donner l'assurance que la FAO fait tous ses efforts dans ce sens.

59. Par ailleurs, M. McDougall ne comprend pas très bien la critique formulée par le représentant de la France (461<sup>ème</sup> séance) en ce qui concerne le recrutement des experts. Le recrutement d'experts de premier ordre est un des problèmes les plus difficiles auxquels les institutions spécialisées aient à faire face; c'est pourquoi elles n'hésitent pas à recourir à l'aide que leur offrent les gouvernements. L'aide fournie par le Gouvernement de la France a été particulièrement utile. Bien que le programme élargi d'assistance technique soit récent, la FAO a déjà reçu quarante et une demandes émanant de gouvernements et a conclu des accords d'assistance technique avec vingt-sept gouvernements. Aux termes de ces accords, la FAO doit recruter 115 experts. Elle en a déjà recruté 53 provenant de seize pays, dont 17 des Etats-Unis et du Royaume-Uni, 5 de France et autant des Pays-Bas.

60. Le Dr KAUL (Organisation mondiale de la santé) rappelle que le représentant de la France a critiqué (461<sup>ème</sup> séance) le caractère régionalisé de son organisation et la décentralisation excessive des activités de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ainsi que les pouvoirs des directeurs régionaux et la



gestion des fonds. Le Dr Kaul signale que la mise en œuvre du programme élargi se fait selon la même procédure que celle du programme normal. La décentralisation des activités de l'OMS a été effectuée conformément à la Constitution de l'organisation. Le Dr Kaul craint donc qu'il n'y ait un malentendu au sujet de la question. Le Conseil n'ignore pas que les problèmes de santé, plus peut-être qu'aucun autre problème économique ou social, diffèrent considérablement d'une région à l'autre, si bien qu'ils peuvent être traités d'une manière plus efficace sur une base régionale. De plus, il existait avant la création de l'OMS une certaine coopération régionale en matière de santé. Tenant compte de ces faits, il a été prévu, dans la Constitution de l'OMS, un chapitre entier relatif aux accords régionaux, lequel fait assumer à l'OMS la responsabilité de créer des organismes régionaux. La Constitution assure néanmoins l'intégration de toutes les activités régionales dans les activités d'ensemble de l'organisation et les attributions des comités régionaux sont fixées par la Constitution. Ainsi, la décentralisation ne signifie pas qu'il y ait manque de contrôle sur les activités régionales ni sur les fonds.

61. Le représentant de la France a également reproché à l'OMS de ne pas avoir fait une publicité suffisante auprès des gouvernements au sujet du programme d'assistance technique. Or, l'OMS a fourni des avis

détaillés aux gouvernements directement intéressés. A la fin de 1950, l'OMS avait reçu quatre-vingt-quatre demandes d'assistance technique, dont vingt-huit ont été approuvées et vingt-neuf sont en cours d'examen.

62. En ce qui concerne le recrutement d'experts, l'OMS recherche constamment l'aide des gouvernements, et son directeur général, ainsi que ses directeurs régionaux, sont en rapports étroits avec les ministères de la santé des gouvernements intéressés. Etant donné que le programme élargi en est à son stade initial, l'OMS n'a pas encore recruté de nombreux experts. Toutefois, elle cherche à obtenir des gouvernements le personnel technique nécessaire, personnel qui est d'ailleurs limité en nombre, et qui le sera encore davantage au fur et à mesure que les programmes multilatéraux et bilatéraux se développeront. Il est évident que le succès du programme dépend dans une large mesure de la qualité et du nombre des experts disponibles.

63. M. ABELIN (France) remercie les représentants de la FAO et de l'OMS des explications qu'ils ont fournies et note avec satisfaction que le Secrétaire général adjoint a donné l'assurance que les listes des accords conclus au titre de l'assistance technique seront communiquées régulièrement.

La séance est levée à 13 h. 20.